

# Perspectives

Apériodique – n°22/112 – 29 mars 2022

## MONDE – SECTEUR BANCAIRE

### L'exclusion de sept banques russes du système SWIFT : quels effets ?

- **SWIFT est une plateforme permettant l'échange de messages formatés pour rendre les transactions financières plus rapides et moins coûteuses. Cette application jouit d'une position dominante sur son secteur d'activité, dans le monde et en Russie.**
- **Les sanctions adoptées à la suite de l'invasion de l'Ukraine ont conduit à l'exclusion de 7 banques russes et de 3 banques biélorusses du système en mars 2022. Les banques impliquées dans les paiements liés aux achats de gaz et de pétrole par l'Union européenne sont, pour l'instant, toujours connectées au système.**
- **En l'absence d'alternatives efficaces à SWIFT, cette exclusion pourrait largement ralentir et renchérir les transactions financières de ces banques, en particulier avec des contreparties non russes. L'impact sur les flux commerciaux, financiers et en capital pourrait être important mais il reste difficile à mesurer.**

#### Qu'est-ce que SWIFT ?

SWIFT (*Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication*) est une société fondée en 1973 et domiciliée à Bruxelles, en Belgique.

#### *Une société coopérative, supervisée par le G10*

Mise en service en 1977, autour de 239 institutions financières membres, réparties dans 15 pays, SWIFT est une société coopérative de droit belge, qui compte, à fin février 2022, 2 409 membres adhérents sur plus de 200 pays. Ces adhérents

détiennent des parts de la société et en exercent le contrôle.

Tous les trois ans, ils élisent un Conseil d'administration composé de 25 membres. La procédure d'élection permet d'assurer la juste représentativité des différents pays desquels sont issus les adhérents. Ce Conseil est présidé aujourd'hui par Yawar Shah (Citi, États-Unis). Il compte deux membres français (Fabrice Denèle, Natixis Payments ; Alain Pochet, BNP Paribas Securities Services) et un membre russe depuis 2015 (Eddie Astanin, NCC). Le Conseil d'administration délègue au Comité exécutif la gestion des opérations de la société. Ce Comité est présidé, depuis juillet 2019, par l'espagnol Javier Pérez-Tasso, en poste chez SWIFT depuis 1995.

La supervision de la société est exercée par les banques centrales des pays du G10<sup>1</sup> ainsi que par la Banque centrale européenne. C'est la Banque nationale de Belgique qui assure le rôle principal dans le processus de supervision. Un forum plus large comprend 15 autres banques centrales, dont celle de Russie ; il assure un partage d'informations entre les principales juridictions.

#### *Une plateforme de messagerie*

SWIFT propose essentiellement des standards de communication et des services de messagerie, permettant à des organisations financières, des infrastructures de marché et des grandes entreprises non financières d'échanger des messages financiers. Avant la création de SWIFT, ces ordres étaient transmis par Téléx. Les messages n'étaient pas standardisés et n'avaient

<sup>1</sup> Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

pas une structure commune, ce qui rendait leur traitement chronophage, coûteux et peu fiable.

À titre d'exemple, un message SWIFT MT130 (cf. encadré ci-dessous) permet d'ordonner un simple virement bancaire entre des clients de deux institutions financières différentes, ayant un lien entre elles (i.e. un compte commercial l'une chez l'autre). Ce message identifie non seulement les contreparties de la transaction, mais également les banques correspondantes via leur code BIC (*Bank Identifier Code*), un format d'identification créé par SWIFT. Le message ordonne le débit du compte du client débiteur auprès de sa banque, le crédit du compte de la banque du crédeur auprès de la banque du débiteur, puis le débit du compte de la banque du débiteur auprès de la banque du crédeur et le crédit du compte du crédeur auprès de sa banque.

### Exemple de message SWIFT MT103 pour un virement international entre deux clients du secteur non financier

```
----- Message Header -----
Swift Input : FIN 103 Single Customer Credit Transfer
Sender : INDBINBBGRD
        INDUSIND BANK LIMITED
        (PNA HOUSE)
        MUMBAI IN
Receiver : ROYCCAT2XXX
        ROYAL BANK OF CANADA
        (HEAD OFFICE)
        TORONTO CA

MUR : M123456
UETR : 812d0e34-e56c-7fb8-1234-3bf1a23456ef
----- Message Text -----
20: Sender's Reference
    AD1TT23456789012
23B: Bank Operation Code
    CRED
32A: Val Dte/Curr/Interbnk Settl'd Amt
    Date : 29 May 2019
    Currency : CAD (CANADIAN DOLLAR)
    Amount : #16530,00#
50K: Ordering Customer-Name & Address
    /ANWPK1234B
    JOHN DOE
    HOUSE NO.123 STREET NO.5 TIBBA SAHI
    B HOSHIARPUR PIN-123456 PUNJABINDIA
52D: Ordering Institution-Name & Addr
    /123456789012
    FOREX LIMITED
    2ND FLOOR, KITAB MAHAL, 2ND FLOOR,
    KITAB MAHAL, ,192, DR. DN ROAD, FOR
53A: Sender's Correspondent - FI BIC
    /01234-123-555-0
    INDBINBBXXX
    INDUSIND BANK LIMITED
    MUMBAI IN
57A: Account With Institution - FI BIC
    //20012
    CITICATTBCH
    CITIBANK CANADA
    (CITIBANK NA CANADIAN BRANCH)
    TORONTO CA
59: Beneficiary Customer-Name & Addr
    /2012345678
    FLYWIRE PAYMENTS CORPORATION
    141 TREMONT STREET 10TH FLOOR BOSTO
    N MA 02111(USA)
OVERSEAS EDUCATION
71A: Details of Charges
    SHA
72: Sender to Receiver Information
    /BNF/
    //FP L1234567 DOB 22 11 1994 ID 000
    //451234 SIAL123456789 ANWPK1234B FA
    //THER PAN
```

Dans le cas où les deux institutions n'ont pas de relation établie (i.e. pas de compte commercial l'une chez l'autre), d'autres types de messages seront échangés, faisant intervenir une tierce institution financière qui servira d'intermédiaire à la transaction. Le processus de paiement sera alors plus long et plus coûteux, puisqu'il inclura une commission de l'intermédiaire.

Des messages similaires, avec parfois des structures légèrement différentes, peuvent être générés pour ordonner des virements entre institutions financières (MT2xx), des opérations de change, monétaires et de produits dérivés (MT3xx), les opérations de titres (MT5xx), etc.

### Le modèle économique de SWIFT

À fin février 2022, SWIFT compte 11 632 utilisateurs, qui sont des banques, des chambres de compensation, des courtiers, des assurances, des entreprises de gestion d'actifs, des agents de change et des entreprises non financières. En 2021, 10,6 milliards de messages ont été échangés sur la plateforme, soit une moyenne de 42 millions de messages par jour. La moitié de ces messages concernent des échanges de titres et 45 % concernent des échanges monétaires, les derniers 5 % concernant le financement du commerce international et des besoins de trésorerie.

SWIFT est une application largement utilisée en Europe : près de la moitié des messages envoyés sur la plateforme ont un destinataire et un bénéficiaire européen. Dans les autres juridictions, elle sert principalement dans le cadre de transactions transfrontalières. SWIFT est utilisé par environ 300 institutions russes.

### Répartition des messages SWIFT par zone géographique en 2020

		Destinataire		
		Europe Moyen-Orient Afrique	Amériques	Asie Pacifique
Expéditeur	Europe Moyen-Orient Afrique	48%	9%	3%
	Amériques	9%	13%	5%
	Asie Pacifique	3%	4%	6%

Source : SWIFT Annual Review 2020, Crédit Agricole SA / ECO

SWIFT génère des revenus à l'inscription de chaque client au service, puis en facturant une cotisation annuelle ainsi qu'une commission sur tout

message envoyé. La commission sur chaque message est fonction de sa complexité et de sa longueur, ainsi que du volume total de messages envoyés par le client. SWIFT propose également d'autres services payants (veille économique, vente de données).

En 2020, SWIFT a généré 905 millions d'euros de chiffre d'affaires et 36 millions d'euros de résultat net. À fin 2000, la société employait 3 300 personnes et affichait un actif total de 1,1 milliard d'euros.

## Une position dominante, même en Russie

SWIFT coexiste depuis longtemps avec d'autres services d'échange de messages financiers. Aux États-Unis par exemple, les transactions entre institutions financières qui transitent par leurs comptes auprès de la Réserve fédérale sont effectués à travers *Fedwire Funds Service*, qui assure à la fois les échanges de messages et les échanges monétaires. En Europe, le système de paiement Target 2, qui traite la jambe monétaire des transactions entre institutions financières, est intégré au système de messagerie SWIFT. SWIFT reste toutefois largement dominant s'agissant des transactions transfrontalières, de gros comme de détail.

### L'émergence de nouvelles solutions technologiques

Depuis quelques années, des innovations technologiques menacent l'hégémonie de SWIFT. Des solutions fondées sur la *blockchain* se développent sur la promesse d'une réduction des coûts et des délais de transaction, et d'une amélioration de la résilience et de la transparence. Ripple, une société californienne, est ainsi utilisée par des centaines d'institutions financières dans plus de 55 pays, dont Bank of America, Santander et American Express. Le nombre total de transactions gérées par le système aurait atteint 3 millions en 2020, un chiffre bien en deçà du nombre de messages SWIFT, mais en croissance exponentielle. De son côté, JP Morgan a lancé l'application Lliin, qui fournit le même service pour 400 institutions financières. Les initiatives de *stablecoins* privées (JPM Coin) et de monnaies digitales de banque centrale pourraient également transformer le paysage des messageries financières à l'avenir.

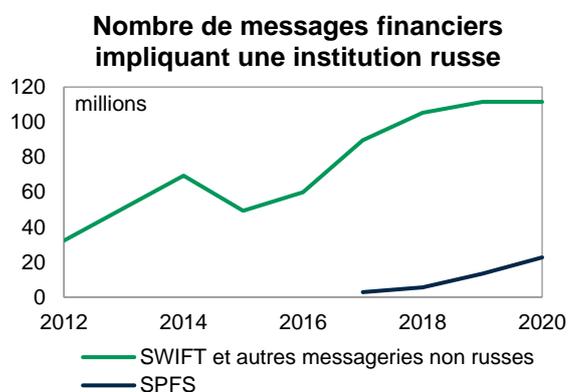
### Un système chinois, adossé à SWIFT et limité aux transactions en renminbi

SWIFT coexiste également avec des systèmes mis en place par des institutions publiques, pour des motifs de souveraineté. Ainsi, le gouvernement chinois a lancé en 2015 l'application CIPS (*Cross-Border Interbank Payment Systems*), pour faciliter

l'utilisation du renminbi dans les échanges financiers et commerciaux internationaux. L'application est gérée par la Banque populaire de Chine. CIPS compte aujourd'hui 1 189 participants, dont 47 participants directs (institutions financières chinoises) et 1 142 participants indirects, qui accèdent à l'application *via* les participants directs. Les participants sont essentiellement chinois (528 institutions) ou localisés dans d'autres pays d'Asie (353) ; on compte seulement 153 institutions européennes et 26 d'Amérique du Nord. Pour l'heure, CIPS ne fonctionne que pour des transactions en renminbi. Par ailleurs, le système de messagerie est adossé à l'application SWIFT, mais des développements seraient en cours pour rendre le système chinois indépendant.

### Un système russe dont l'utilisation reste limitée, même pour des transactions domestiques

La Russie a également lancé son système de messages nommé SPFS (*System for Transfer of Financial Messages*) en 2014, en réponse aux sanctions américaines et européennes faisant suite à l'invasion de la Crimée. Ce système serait aujourd'hui utilisé par 400 entreprises mais il n'aurait pas détrôné SWIFT, utilisé pour 70 % des transactions interbancaires domestiques en Russie, avant l'invasion de l'Ukraine en 2022.



Sources : Banque centrale de Russie, Banque des règlements internationaux, Institute of International Finance, Crédit Agricole S.A. / ECO

Les fonctionnalités de SPFS seraient trop limitées pour en faire une alternative très prisée : le système ne fonctionne que les jours de semaine, en journée (24/7 pour SWIFT) ; par ailleurs, les messages sont limités en taille et ne peuvent être utilisés pour des transactions complexes. Enfin, l'application russe ne peut être utilisée qu'avec un nombre limité d'autres juridictions : Arménie, Turquie, Ouzbékistan et Kazakhstan. Les projets d'interopérabilités entre SPFS et le système chinois ou le futur système indien n'ont pas encore abouti.

## Les sanctions dans SWIFT

SWIFT est une société de droit belge, tenue de se conformer à la réglementation européenne, y compris quand cette réglementation porte sur des programmes de sanctions. Jusqu'en 2022, l'exclusion d'institutions de la plateforme de messagerie n'avait concerné que quelques juridictions : l'Iran (2012-2016 puis depuis 2018) et la Corée du Nord (depuis 2017).

### L'exclusion des banques iraniennes

Sous la pression américaine et en application du règlement européen 267/2012, SWIFT a déconnecté une trentaine d'institutions financières iraniennes du système de messagerie en mars 2012. Signé en juillet 2015, l'accord de Vienne sur le nucléaire iranien (*Joint Comprehensive Plan of Action*) prévoit la levée de cette sanction et les banques iraniennes sont reconnectées au service en février 2016. L'arrivée au pouvoir du président Trump et la sortie des États-Unis de l'accord force SWIFT à déconnecter à nouveau les institutions iraniennes en novembre 2018, une décision qualifiée par la société de « regrettable » et « prise dans l'intérêt de la stabilité et de l'intégrité du système financier mondial ». Sans cette déconnexion, SWIFT s'exposait en effet à des sanctions américaines.

La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont toutefois mis en place le système INSTEX (*Instrument in Support of Trade Exchange*) en 2019. Il s'agit d'une solution de paiement offerte aux entreprises voulant opérer en Iran dans un nombre limité de secteurs : biens humanitaires, produits pharmaceutiques, équipements médicaux et produits agricoles. Cette solution agit comme une chambre de compensation, permettant d'équilibrer les échanges commerciaux entre importateurs et exportateurs européens, de sorte qu'aucun flux bancaire transfrontalier n'intervienne entre l'Europe et l'Iran. À ce stade, INSTEX n'aurait été utilisée qu'une seule fois, en mars 2020 pour l'envoi de produits médicaux destinés à combattre l'épidémie de Covid-19 en Iran.

### L'exclusion de banques nord-coréennes

En 2017, suite à l'interpellation du Comité des sanctions de l'ONU concernant la Corée du Nord, le gouvernement belge a ordonné la déconnexion de trois banques nord-coréennes nommément désignées par les sanctions onusiennes. SWIFT a procédé à la déconnexion de quatre banques supplémentaires la semaine suivante, au motif que ces banques ne remplissaient pas certains critères opérationnels, sans préciser lesquels. Cette dernière salve de déconnexion serait donc liée à

des pressions diplomatiques plus qu'à des considérations techniques.

### D'autres pressions sur SWIFT n'ont pas abouti

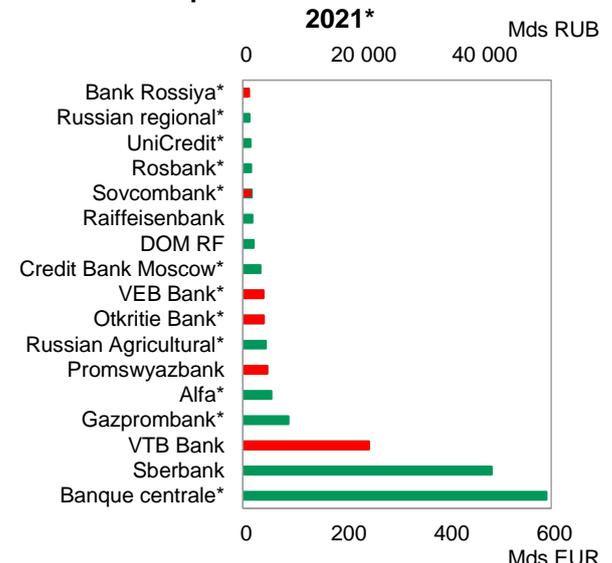
SWIFT a fait l'objet d'autres pressions de la part d'organes diplomatiques ou d'organisations non gouvernementales chargées de la défense des droits de l'Homme. Ces pressions ont eu pour objet la déconnexion des banques birmanes, russes à partir de l'invasion de la Crimée en 2014, israéliennes, hongkongaises à partir de 2020 bélarusses à partir de 2021. Dans tous ces cas, SWIFT a refusé de procéder à ces déconnexions, arguant de sa neutralité politique et du strict respect des lois belges et européennes.

## L'exclusion de sept banques russes de SWIFT et ses effets

### Le déroulé des événements

Les règlements du Conseil de l'Union européenne des 2 et 9 mars 2022, adoptés une à deux semaines après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ont conduit SWIFT à exclure sept banques russes<sup>2</sup> de l'application le 12 mars, puis trois banques bélarusses<sup>3</sup> le 20 mars 2022. L'exclusion concerne également les entités détenues à plus de 50 % par ces banques.

Taille de bilan des principales banques russes au 31 décembre 2021\*



\* au 31 décembre 2020 pour les banques signalées par un astérisque

Les banques en rouge sont visées par l'exclusion de SWIFT

Sources : S&P capital IQ Pro, Crédit Agricole S.A. / ECO

Ces banques russes ne sont pas nécessairement les plus importantes, ni par la taille de leur bilan, ni

<sup>2</sup> VTB Bank, Promsvyazbank, Otkritie Bank, VEB Bank, Sovcombank, Bank Rossiya, Novikombank

<sup>3</sup> Belagroprombank, Belarus Development Bank, Dabrabyt Bank

par leurs engagements internationaux, mais elles auraient été ciblées en raison de leurs liens avec le gouvernement russe et de leur importance dans le financement de l'effort de guerre. On peut noter que ni Sberbank (la plus grande banque russe), ni Gazprombank n'ont été visées à ce stade, parce qu'elles constituent les principaux canaux de paiement pour les achats de pétrole et de gaz russes par les pays de l'Union européenne.

L'exclusion des banques de SWIFT fait partie d'un ensemble plus large de sanctions, parmi lesquelles le gel des réserves de la Banque centrale russe et de certaines personnalités et entreprises liées au pouvoir.

### *Des solutions de repli imparfaites*

En théorie, les banques exclues du système de messagerie SWIFT pourraient se rabattre sur le système russe SPFS ou chinois CIPS. Ces systèmes ne leur offrent toutefois accès qu'à un nombre limité de contreparties, pour des opérations simples et, surtout, pour des transactions qui ne peuvent être libellées qu'en rouble ou en renminbi. Par ailleurs, CIPS étant encore aujourd'hui adossé à SWIFT, il est fort probable que cette solution fasse courir un risque légal à la société belge, qui pourrait donc se voir contrainte de limiter l'accès à ses contreparties chinoises à certaines fonctionnalités.

Une autre solution de repli pourrait consister à intermédiaire les transactions en utilisant l'une des 300 contreparties russes ayant toujours accès à SWIFT. Toutefois, cela pourrait attirer l'attention sur cet intermédiaire, qui pourrait se voir à son tour exclu du système, ou plus rapidement encore ostracisé par ses contreparties non russes.

### *Des effets encore difficiles à mesurer sur le système financier et l'économie russes*

Au total, l'exclusion de SWIFT oblige donc les banques concernées à largement revenir aux systèmes d'échange des années 1970 (fax,

téléphone) ou à des technologies à peine plus modernes (emails, applications de messagerie standards, etc.). Ces processus non standardisés sont sources d'erreurs, de rallongement des délais de traitement et de coûts supplémentaires.

Ces coûts pourraient être tels que de nombreuses transactions, notamment pour des petits montants, deviendraient trop coûteuses pour être traitées. Les transferts entre particuliers, les flux d'importations et d'exportations, mais également des flux financiers (remboursements d'échéances, versements d'intérêts) ou de capitaux seraient donc affectés.

Malgré les messages rassurants provenant du gouvernement russe et des banques soumises au régime de sanctions, l'annonce de l'exclusion des sept banques de SWIFT a pu contribuer aux turbulences macro-financières que subit l'économie russe depuis la fin février. Les déposants russes auraient retiré près de 1 000 milliards de roubles (11 milliards d'euros au taux de change du 31 décembre 2021) à l'annonce de cette exclusion, soit 6,5 % de la base monétaire, après des retraits d'un même montant quelques jours auparavant en réponse à d'autres sanctions. Les achats de biens durables auraient augmenté dans les jours suivants. Le rouble a perdu 50 % de sa valeur dans les 10 jours suivants les annonces de sanctions, conduisant la banque centrale à remonter son taux d'intérêt à 20 % et à imposer des commissions de 30 % sur les achats de devises par les particuliers.

L'impact à moyen-long terme de la fermeture de SWIFT est plus difficile à appréhender et à séparer de celui des autres sanctions. Outre les impacts sur les flux commerciaux et financiers russes, ces sanctions pourraient également engendrer une réallocation progressive des réserves de change mondiales au détriment de l'euro et du dollar. ■

## Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet

Date	Titre	Thème
28/03/2022	<u>Royaume-Uni – Inflation : nouvelles révisions à la hausse de nos prévisions</u>	Royaume-Uni
25/03/2022	<u>Monde - L'actualité de la semaine</u>	Monde
24/03/2022	<u>Le scénario de stagflation n'est pas inéluctable</u>	Europe
23/03/2022	<u>Corée du Sud – La victoire de Yoon Seok-youl plonge la Corée dans une cohabitation inédite</u>	Asie
23/03/2022	<u>France – Élections 2022 : pouvoir d'achat, état des lieux et principaux enjeux</u>	France
22/03/2022	<u>Égypte – La fragilité intrinsèque du pays se matérialise à nouveau sur les marchés financiers</u>	Égypte
22/03/2022	<u>Parole de banques centrales – Troisième hausse de taux par la BoE et une inflation vers 8% en avril !</u>	Royaume-Uni
21/03/2022	<u>Parole de banques centrales – La Fed entame son resserrement monétaire avec confiance</u>	États-Unis
21/03/2022	<u>France – Élections 2022 : compétitivité et réindustrialisation</u>	France
18/03/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
17/03/2022	<u>L'économie de marché, l'économie de crise, l'économie de guerre</u>	Union européenne
16/03/2022	<u>France – Élections 2022 : transition énergétique</u>	France
16/03/2022	<u>PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole</u>	Agri-Agro
15/03/2022	<u>Chine – La cible de croissance annuelle dévoilée, reste à savoir comment l'atteindre</u>	Asie
15/03/2022	<u>Italie – Baisse de la production industrielle en janvier</u>	Italie
11/03/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
11/03/2022	<u>Parole de banques centrales – La BCE anticipe la fin des achats d'actifs mais repousse la hausse des taux</u>	Zone euro

### Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe

12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

**Directeur de la Publication** : Isabelle Job-Bazille - **Rédacteur en chef** : Armelle Sarda

**Documentation** : Dominique Petit - **Statistiques** : Robin Mourier

**Secrétariat de rédaction** : Véronique Champion

Contact: [publication.eco@credit-agricole-sa.fr](mailto:publication.eco@credit-agricole-sa.fr)

Consultez et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

**Internet** : <http://etudes-economiques.credit-agricole.com>

**iPad** : application **Études ECO** disponible sur l'App store

**Android** : application **Études ECO** disponible sur Google Play

*Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.*